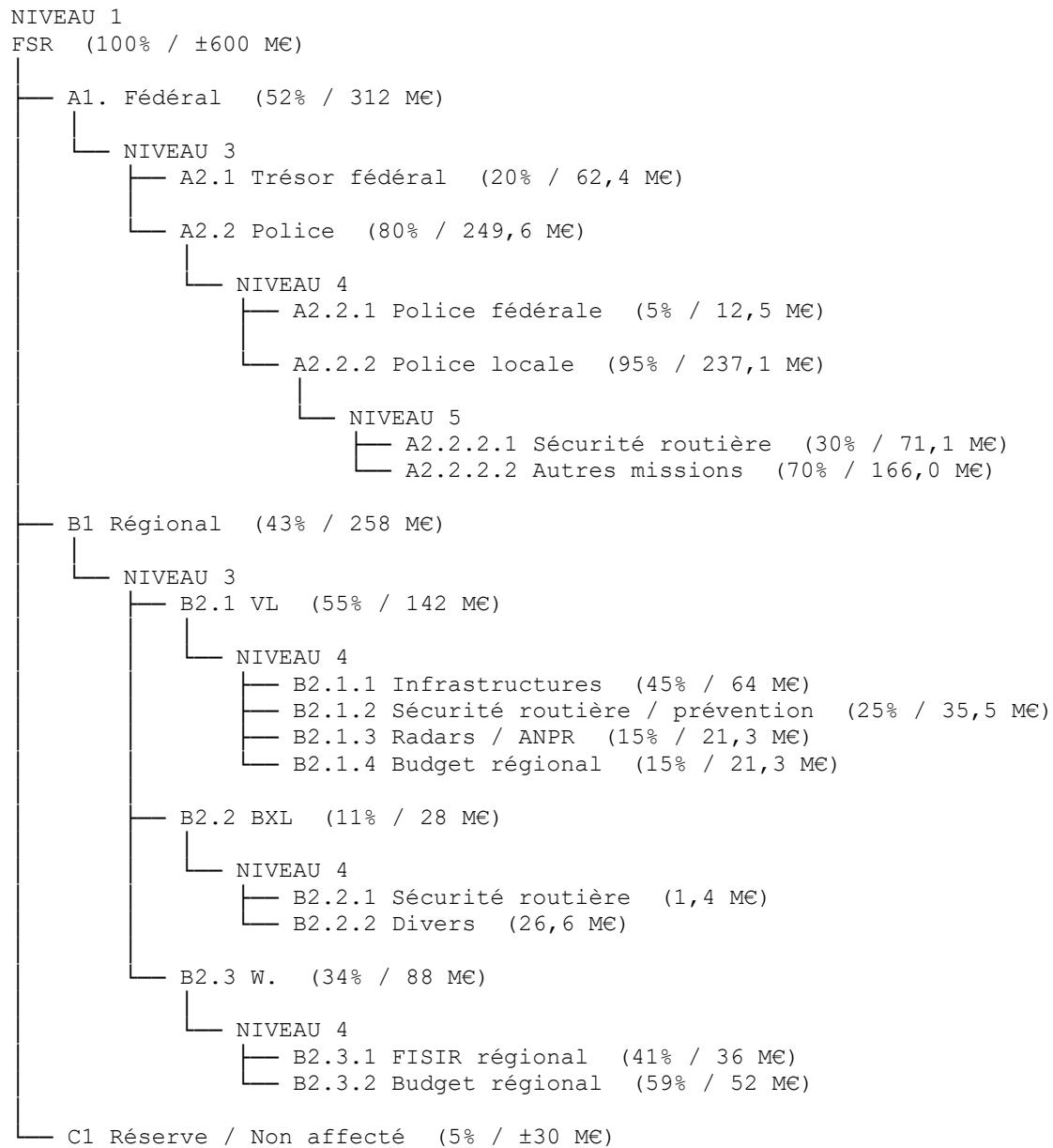


♣ Organigramme FSR (Fonds de la Sécurité Routière)



💻 Table de synthèse budgétaire

♦ Niveau 2 – Répartition principale

Code	Intitulé	% du total	Montant
A1	Fédéral	52%	312 M€
B1	Régional	43%	258 M€
C1	Réserve / Non affecté	5%	±30 M€

◆ **Niveau 3 – Régional (base = 258 M€)**

Code Intitulé % régional Montant

B2.1 VL	55%	142 M€
B2.2 BXL	11%	28 M€
B2.3 W.	34%	88 M€

◆ **Niveau 4 – VL (base = 142 M€)**

Code Intitulé % VL Montant

B2.1.1 Infrastructures	45%	64 M€
B2.1.2 Sécurité routière / prévention	25%	35,5 M€
B2.1.3 Radars / ANPR	15%	21,3 M€
B2.1.4 Budget régional	15%	21,3 M€

◆ **Niveau 4 – BXL (base = 28 M€) nouveau**

Code Intitulé Montant % BXL

B2.2.1 Sécurité routière	5%	1,4M€
B2.2.2 Divers	95%	26,6 M€

◆ **Niveau 4 – W. (base = 88 M€)**

Code Intitulé % W. Montant

B2.3.1 FISIR régional	41%	36 M€
B2.3.2 Budget régional	59%	52 M€

(FISIR = Fonds pour les Infrastructures, la Sécurité et d’Inspections Routières)

Ventilation des budgets alloués par le FSR aux organes de police (fédérale & régionales)

1. Police Fédérale :

- Sécurité fédérale (dont sécurité routière sur autoroutes): 10-15%
- Criminalité : 40-50%
- Ordre public : 30-40%
- International - Frontières : 5-10%

2. Polices régionales :

- Sécurité routière : 25-35%
- Police de proximité : 30-40%
- PJ locale : 15-25%
- Ordre public : 5-15%

Grâce à ces recherches nous sommes arrivés aux chiffres (approximatifs) suivants :

Sécurité routière : 71M€(Fédéral) + 35,5M€(VL) + 15M€(W) + 1,4M€(BXL) = +/- 122,9M€

N.B : 1. On peut éventuellement rajouter le poste B2.1.3 – Radars /ANPR (21,3M€), sauf que les radars ne sont pas réellement un coût, puisqu'ils s'autofinancent (en tout cas en partie), et ne participent que pour une petite partie à la sécurité routière, l'autre partie pouvant être considérée comme des « machines à cash » car ne constatant que de faibles dépassements de vitesse (70% de moins de 5km/h, et 80% de moins de 10km/h - Chiffres de la police).

2. Le chiffre « Infrastructures » pour Bruxelles est estimé. Les derniers chiffres publiés par le gouvernement en affaires courantes parlaient de 3M€ pour les infrastructures (au lieu de 11M€ déclarés nécessaires pour entretenir annuellement l'ensemble du réseau routier bruxellois, désormais sous-entretenus, faute de moyens !).

Infrastructures : 19M€ (Fédéral)+64M€(VL)+10M€(W)+7M€(BXL)=+/-100M€

En conclusion :

Sur environ 600M€ d'amendes récoltés en 2025, environ 122,9M€ (20,5%) sont consacrés à la sécurité routière (sens large) et environ 100M€ (17%) sont consacrés aux infrastructures.

Le reste (62,5%) a une destination inconnue ou tombe dans l'escarcelle des budgets généraux !

Même si les montants et/ou les pourcentages d'affectations budgétaires sont très difficiles à ventiler avec précision, on est de toute manière (très) loin des 4/5 (soit 80% ou 480M€, chiffre annoncé par le Ministère Fédéral de la mobilité) de la manne des amendes routières consacrée à la sécurité routière...